



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

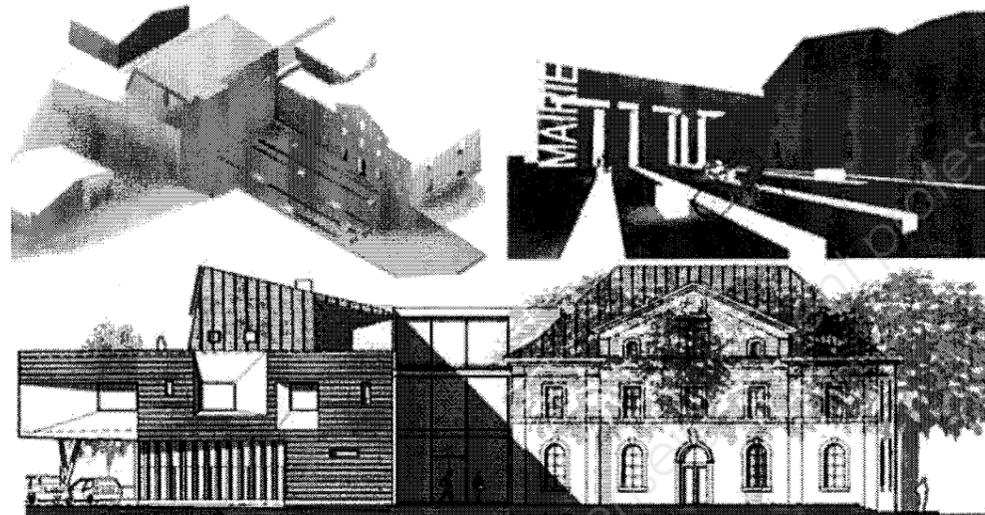
**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT

Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE

SESSION 2013



EPREUVE E2 – E23

CONSIGNES au candidat et au surveillant d'épreuve:

◆ En fin d'épreuve, l'ensemble des **Documents Réponses (DR)** est ramassé, regroupé et agrafé par le surveillant, dans une copie d'examen modèle Éducation Nationale, complétée par le candidat. Rendre uniquement les DR listés ci-dessous :

DR à rendre :	Présentation des DR à rendre :	
	DR fourni(s) dans le Dossier Etudes du sujet	DR imprimé(s) sur place par le candidat
DR1	X	
DR2.1	X	
DR2.2	X	
DR3.1	X	
DR3.2	X	
DR4	X	

Découper impérativement sur le (ou les) DR sorti(s) de l'imprimante, le coin portant l'identification du candidat.

◆ Le **DOSSIER DE BASE**, est ramassé, avec l'identification du candidat, portée sur la page de garde. Ce dossier sera redonné au candidat au début de l'épreuve suivante. Il lui sera laissé à l'issue de la dernière épreuve.

EPREUVE E2	PROJET ARCHITECTURAL
SOUS-EPREUVE UNITE	E.23 U.23
ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION	

SOMMAIRE		
DOSSIER ETUDES	Support papier	DE1 à DE4, DR1, DR2.1, DR2.2, DR3.1, DR3.2, DR4
	Support informatique	
DOSSIER TECHNIQUE	Support papier	DT1, DT5
	Support informatique	DT2 à DT4, DT6 à DT25

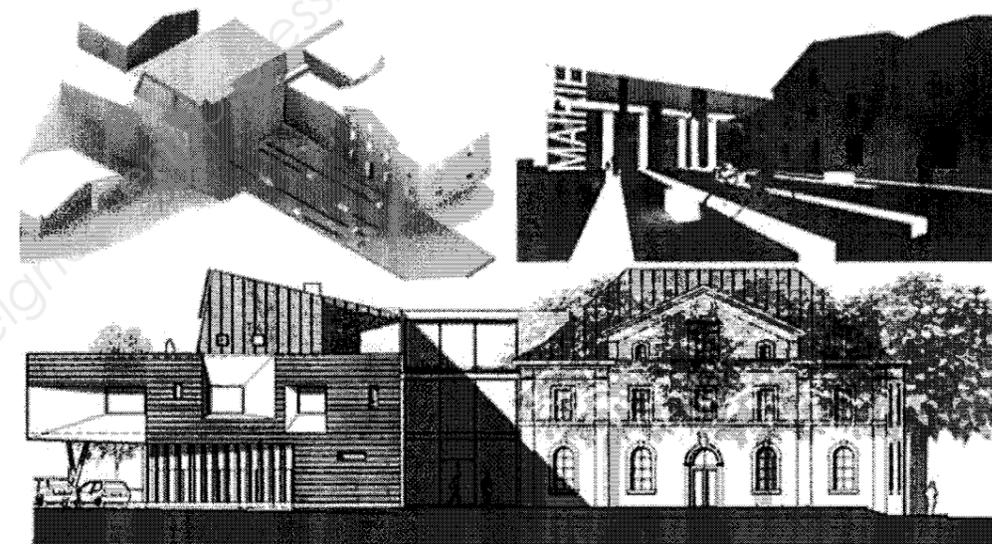
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et Extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U 23		
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	1 / 15

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT

Option B: **ASSISTANT EN ARCHITECTURE**

SESSION 2013



DOSSIER ETUDES

EPREUVE E2		PROJET ARCHITECTURAL	
SOUS-EPREUVE	E.23	ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION	
UNITE	U.23		
N°	Activités	Barème	Durée conseillée
Etude n°1	Urbanisme	/6 pts	0 h 45
Etude n°2	Sismicité / Système constructif	/10 pts	1 h
Etude n°3	Haute Qualité Environnementale	/ 14 pts	1 h 30
Etude n°4	Histoire de l'Architecture	/ 10 pts	0 h 45

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et Extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE : 4 H 00 - COEFFICIENT : 2	1306-TE PA 23	2 / 15

Analyse d'un programme de construction

ETUDE N° 1

Renseignements complémentaires :

Surfaces de plancher	
N-1	871,71 m ²
RdC	702,84 m ²
N+1	701,00 m ²
N+2	594,50 m ²

Surfaces d'emprise au sol	
Zone UA	344,25 m ²
Zone UB	504,25 m ²

SITUATION PROFESSIONNELLE : *Assistant(e) en entreprise d'architecture*

Dans la phase d'avant projet de la restructuration de la mairie de Gaillard, vous êtes chargé(e) de vérifier la conformité du projet avec les documents d'urbanisme.

	Document papier	Fichier Informatique
ON DONNE :		
Dossier de base : - Diaporama - Dossier graphique - Pièces écrites	DG1 à DG6	Diaporama.pps DG1 à DG6.pdf PE1 à PE4.pdf
Dossier technique : - Arrêté du Permis de construire - Notice du Permis de construire - Zonage POS - Extrait règlement POS - Plan cadastral	DT1 DT5	DT1.pdf DT2.pdf DT3.pdf DT4.pdf DT5.pdf
Dossier réponses	DR1	
Renseignements complémentaires (voir ci-contre)		

ON DEMANDE :

Sur le document réponse DR1 :

- 1.1- Déterminer à quel document d'urbanisme est soumis le projet.
- 1.2- Situer le projet sur un plan.
- 1.3- Vérifier l'emprise au sol du bâtiment.
- 1.4- Donner la durée de validité du permis de construire ayant été déposé.
- 1.5- Préciser l'assurance requise dans le cadre du permis de construire et son utilité.

ON EXIGE :

- Des réponses précises et argumentées.
- Des calculs exacts.

DE1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE : 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	3 / 15

1.1/ A quel document d'urbanisme est soumis le projet ?

.....
.....

1.2/ Situer et repérer le projet dans le plan ci-dessous :



1.3/ Vérifier la conformité du projet au regard de l'emprise au sol. Justifier par des calculs.

.....
.....
.....

1.4/ Si le permis a été validé le 21/01/2012. Jusqu'à quand sera-t-il valide ?
Est-il possible de faire prolonger cette validité ? Si oui, comment ?

.....
.....
.....
.....
.....

1.5/ Le bénéficiaire du permis de construire est tenu de souscrire à une assurance. Laquelle ?
Qui la prend ? Quand ? Quelle est sa durée de validité et à partir de quand ?

.....
.....
.....
.....
.....

DR1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	4 / 15

Analyse d'un programme de construction

ETUDE N° 2

Renseignements complémentaires :

Géolocalisation du site :
Cours République
74 240 Gaillard (Haute Savoie)



SITUATION PROFESSIONNELLE : *Assistant(e) en entreprise d'architecture*

Dans la phase d'avant projet de la restructuration de la mairie de Gaillard, vous êtes chargé(e) de vérifier les contraintes du projet vis-à-vis de la sismicité, la cohérence entre les plans de l'architecte et ceux du BET de béton armé.

	Document papier	Fichier Informatique
ON DONNE :		
Dossier de base : - Diaporama - Dossier de plans - Pièces écrites	DG1 à DG6	Diaporama.pps DG1 à DG6.pdf PE1 à PE4.pdf
Dossier technique : - Fiche technique parasismique - Rapport Géotechnique G11 - Rapport Géotechnique G12 - Plans Béton Armé		DT6.pdf DT7.pdf DT8.pdf DT9 à DT15.pdf
Dossier réponses	DR2.1 et DR2.2	
Renseignements complémentaires (ci-contre)		

ON DEMANDE :

Sur le document réponse **DR2.1**

- 2.1- Donner la zone de sismicité dans laquelle se situe le projet.
- 2.2- Donner les solutions de fondations préconisées pour le projet.
- 2.3- Légender les détails de ferrailage.
- 2.4- Expliciter l'abréviation utilisée sur les détails de ferrailage.

Sur le document réponse **DR2.2**

- 2.5- Expliquer l'intérêt d'un rupteur thermique.
- 2.6- Donner le taux de travail de sol retenu par l'ingénieur béton.
- 2.7- Faire le schéma de la zone de reprise en sous œuvre.
- 2.8- Expliquer comment est traitée la jonction entre les bâtiments.
- 2.9- Justifier ce traitement.

ON EXIGE :

- Un repérage exact des informations dans les documents donnés.
- Des réponses précises et argumentées.
- Des schémas explicites.

DE2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE : 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	5 / 15

2.1) A l'aide de la documentation fournie, citer la zone de sismicité dans laquelle se situe le projet. Comparer cette zone par rapport à l'ensemble du territoire Métropolitain.

.....

.....

.....

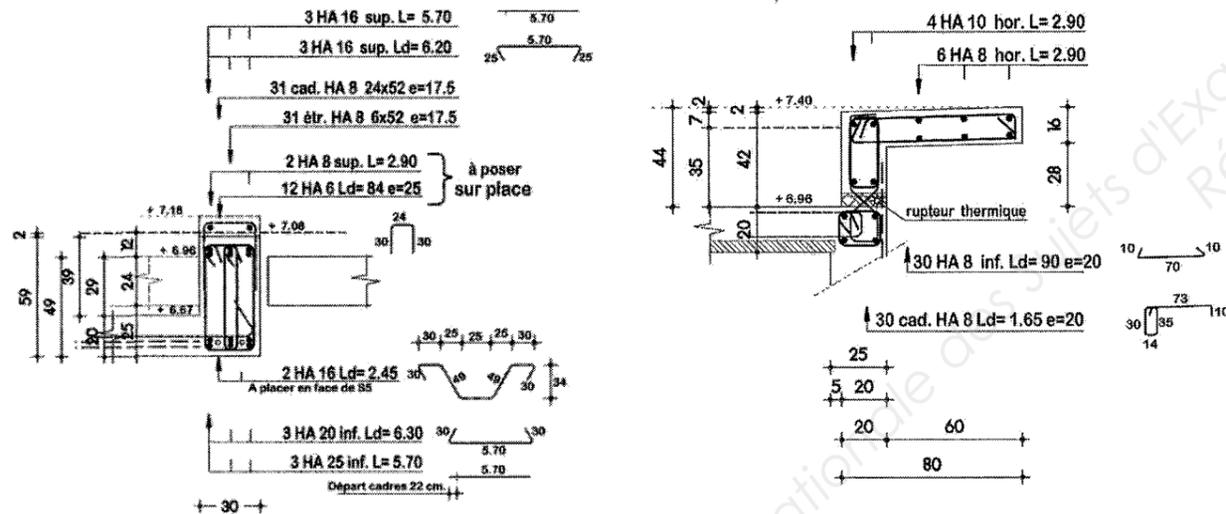
2.2) Dans quel document et à quel paragraphe de ce document est défini le type de fondations ? Quel est le ou quels sont les types de fondations préconisés ?

.....

.....

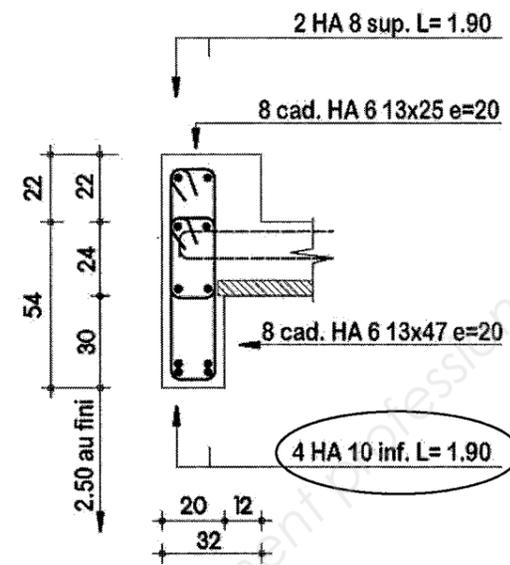
.....

2.3) Quatre détails de ferrailage vous sont fournis ci-dessous. Après analyse, définir lequel est un sommier, un linteau, un bandeau, une casquette.

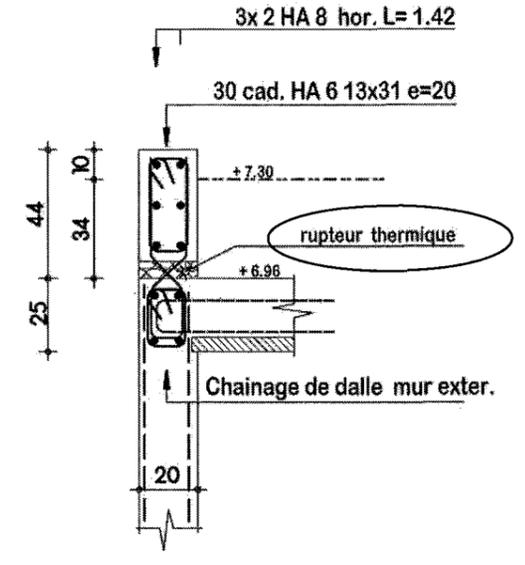


.....

.....



.....



.....

2.4) Dans le détail ci-dessus, expliquer l'inscription qui a été entourée « 4 HA 10 inf. L=1.90 » :

.....

.....

.....

2.5) Dans le détail ci-dessus, expliquez ce qu'est un rupteur thermique et son intérêt.

.....

.....

.....

DR2.1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	6 / 15

2.6) Quel est le taux de travail du sol retenu par l'ingénieur structure ? Que signifie cette valeur et quelle en est son utilité ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.7) Faire un plan schématique de la mairie sur lequel vous ferez apparaître la zone de reprise en sous œuvre ?

2.8) Comment est traitée la jonction entre les deux bâtiments ?

.....
.....

2.9) Qu'est ce qui justifie ce traitement (explication)?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCERPEN

DR2.2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	7 / 15

Analyse d'un programme de construction

ETUDE N°3

SITUATION PROFESSIONNELLE : *Assistant(e) en entreprise d'architecture*

Dans la phase d'avant projet de la restructuration de la Mairie de Gaillard, vous êtes chargé(e) d'expliquer au maître d'ouvrage comment le projet s'inscrit dans la démarche environnementale H.Q.E.

	Document papier	Fichier Informatique
ON DONNE :		
Dossier de base : - Diaporama - Dossier de plans - Pièces écrites	DG1 à DG6	Diaporama.pps DG1 à DG6.pdf PE1 à PE4.pdf
Dossier technique : - Surfaces perméables et étanches		DT16.pdf
Dossier réponses	DR3.1 et DR3.2	

ON DEMANDE :

Sur les documents réponse **DR3.1** et **DR3.2** :

- 3.1- Donner le nom de la certification environnementale visée par le projet.
- 3.2- Déterminer l'orientation des vents dominants.
- 3.3- Citer les cibles HQE qui ont fait l'objet de traitements performants dans le projet.
- 3.4- Lister les différentes classes de déchets en donnant des exemples.
- 3.5- Déterminer les pourcentages de surfaces perméables et étanches.
- 3.6- Lister et faire le croquis de 3 procédés constructifs et architecturaux qui prennent en compte le développement durable.

ON EXIGE :

- Des réponses précises et argumentées.
- Des calculs exacts de surfaces.
- Des schémas soignés, clairs et annotés.

DE3

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE : 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	8 / 15

3.1) Identifier la certification environnementale dont le projet a fait l'objet.

.....
.....

3.2) Déterminer l'orientation des vents dominants.

.....
.....

3.3) Citer les cibles HQE qui ont fait l'objet de traitement performant et très performant :

.....
.....
.....
.....
.....

3.4) Quelles sont les différentes catégories de déchets ? Donner des exemples. Les classer selon leur dangerosité.

.....
.....
.....
.....

3.5) Déterminer les surfaces perméables et les surfaces étanches du projet. En déduire les pourcentages par rapport à la surface totale. Détailler vos calculs pour tous les types de surfaces.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6) Identifier et lister 3 procédés constructifs et architecturaux participant à la prise en compte du développement durable et des économies d'énergie dans le projet.
Pour chaque élément identifié, montrer à l'aide d'un schéma son intérêt au titre de la qualité environnementale du bâtiment.

- Procédé 1 :

SCHEMA 1 :

DR3.1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	9 / 15

- Procédé 2 :

- Procédé 3 :

SCHEMA 2 :

SCHEMA 3 :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

DR3.2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	10 / 15

4-1) Réaliser un croquis annoté représentant les éléments structurants de la façade de l'ancienne mairie.

4-2) Quels sont les différents types de baies présents sur l'ancienne mairie de GAILLARD ?

.....

.....

.....

.....

.....

4-3) Classer chronologiquement les 5 photos de mairies (DT18.jpg à DT22.jpg), en indiquant leur siècle d'appartenance et la période architecturale.

N° du DT	SIECLE	PERIODE ARCHITECTURALE
DT18		
DT19		
DT20		
DT21		
DT22		

4-4) Déterminer à quel siècle se rattache l'ancienne mairie de GAILLARD :

4-5) Après consultation des documents DT23 à DT25, les classer en 2 groupes de réhabilitation et donner les caractéristiques de chaque groupe. Précisez à quel groupe appartient le projet de la mairie de Gaillard.

.....

.....

.....

.....

.....

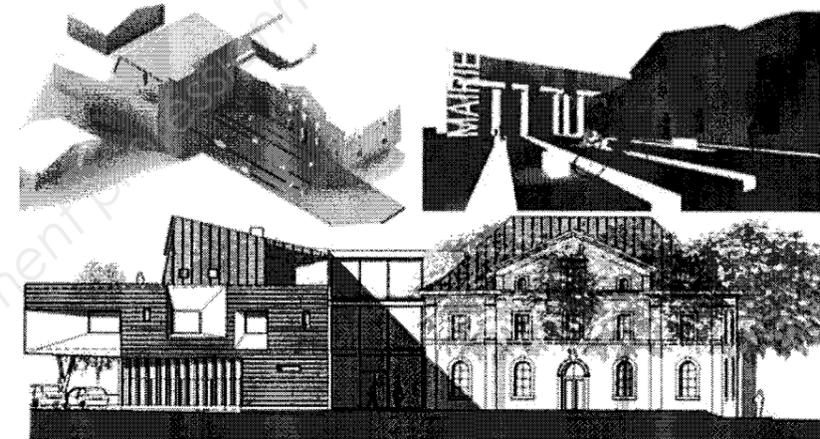
DR4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER ETUDES
Session 2013	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	12 / 15

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT**

Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE

SESSION 2013



DOSSIER TECHNIQUE

EPREUVE E2	PROJET ARCHITECTURAL
-------------------	-----------------------------

SOUS-EPREUVE E.23	UNITE U.23	ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION
--------------------------	-------------------	---

Documents	N° papier	N° numérique
Arrêté du Permis de construire	DT1	DT1.pdf
Documents annexés au permis de construire		DT2.pdf
Zonage POS		DT3.pdf
Extrait du Règlement POS		DT4.pdf
Plan cadastral	DT5	DT5.pdf
Extrait de réglementation parasismique		DT6.pdf
Rapport Géotechnique G11		DT7.pdf
Rapport Géotechnique G12		DT8.pdf
Plans béton		DT9.pdf à DT15.pdf
Schémas des surfaces perméables et étanches		DT16.pdf
Photo de la façade de la mairie de Gaillard		DT17.pdf
Photos de mairies		DT18.jpg à DT22.jpg
Photos de réhabilitations		DT23.jpg à DT25.jpg

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et Extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E23 : ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER TECHNIQUE
Session 2012	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	13 / 15

Ville de
GAILLARD
(Haute-Savoie)

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
N° 0508 U 05

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE déposée le 31 juillet 2011		PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC07413307A0018
Par	COMMUNE DE GAILLARD	Nombre de logement : 0 Nombre de bâtiment : 1 Destination : Bureaux
Déclarant à	Cours de la République 74240 GAILLARD	
Pour	Extension et restructuration de la mairie de Gaillard	
Sur un terrain sis	Place de la Liberté	

LE MAIRE

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
 VU le plan d'occupation des sols approuvé le 23/02/1978, révisé le 01/03/1985, mis en révision le 10/06/2002, modifié le 13/11/2000, le 25/03/2002, le 18/04/2005, le 28/12/2005 et le 10/12/2007,
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/12/2007 autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire,
 Vu l'arrêté n° 07P630 du 21/12/2007 donnant délégation de signature à Monsieur BOGET en matière d'urbanisme,
 Vu l'avis de la Communauté d'Agglomération Annemassienne n° 250/07 en date du 20/09/2007,
 Vu le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 28/09/2007,
 VU le procès-verbal du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 18/09/2007,
 VU la demande de permis de construire susvisée, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est ACCORDE à la COMMUNE DE GAILLARD représentée par Madame le Maire pour le projet décrit dans la demande susvisée selon les plans ci-annexés. Il est assorti des prescriptions énoncées aux articles suivants :

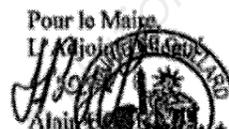
ARTICLE 2 : Les prescriptions de l'avis de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne doivent être respectées.

ARTICLE 3 : Les prescriptions de l'avis de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité doivent être respectées.

ARTICLE 4 : Les prescriptions de l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours doivent être respectées.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

GAILLARD, le 21 janvier 2012

Pour le Maire,

 Renée MAGNIN


Arrêté devenu exécutoire compte tenu :
 de sa réception en Sous-Préfecture le :
 de sa publication le :
 de sa notification le :

Le Maire,

Renée MAGNIN

INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

- DROITS DES TIERS : La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, ...).
- VALIDITE : L'autorisation est périmée si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
- AFFICHAGE : Mention de l'autorisation doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et au moins pendant deux mois. Elle est également affichée en Mairie pendant deux mois.
- ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE : le pétitionnaire a obligation de souscrire une assurance dommages-ouvrages, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.
- SUIVI DE CHANTIER : le pétitionnaire doit déposer à la Mairie dès le commencement des travaux une déclaration d'ouverture de chantier en trois exemplaires et dans le délai de trente jours à dater de la fin des travaux une déclaration d'achèvement des travaux en trois exemplaires.
- TRANSMISSIONS : Le Maire de la Commune de Gaillard est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera :
 - notifiée au pétitionnaire
 - transmise à Madame le Sous-Préfet de la Haute-Savoie.
- RECOURS : La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois suivant sa notification. Le signataire de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux qui doit être introduit dans les deux mois de la réception de la présente décision. Au terme d'un délai de deux mois le silence de l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet. L'auteur du recours gracieux peut saisir le tribunal administratif de Grenoble d'une requête contre la décision implicite ou explicite de rejet dans les deux mois de la date à laquelle le recours gracieux a été rejeté implicitement ou explicitement.

DT1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E23: ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER TECHNIQUE
Session 2012	DUREE: 4 H 00 COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23	14 / 15



Extrait du relevé parcellaire			
Section	Parcelles	Surfaces en m ²	
A	920	En Ua	436
		En Ub	4894
A	1481		408
A	2068		467
A	2069		482
A	2070		475
A	2071		476
A	2072		468
A	2073		470
A	2074		467
A	4748		721

ECHELLE : 1/500

DT5

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	« Restructuration et extension d'une mairie »		
	EPREUVE E2 : PROJET ARCHITECTURAL SOUS-EPREUVE E 23: ANALYSE D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION UNITE U.23		DOSSIER TECHNIQUE
Session 2013	DUREE: 4 H 00	COEFFICIENT: 2	1306-TE PA 23 15 / 15